Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 151 (1971)

Rubrik: Procès-verbal du Sénat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

I

Procès-verbal du Sénat - Senats-Protokoll
Processo verbale del Senato

Procès-verbal
de la 66ème Séance du Sénat de la
Société Helvétique des Sciences Naturelles
au Palais Fédéral, Berne, le 15 mai 1971

Ouverture de la Séance 10 h. 15

Président: Prof. A. Lombard, Président Central
Présents: 56 membres du Sénat ou leurs suppléants

Ordre du jour:

1. Ouverture de la Séance
2. Approbation du procès-verbal 1970 - 65ème Séance du Sénat
3. Présentation du nouveau Comité Central
4. Constitution du bureau
5. Hommages au Comité Central précédent et au Professeur Huber
6. Hommages aux membres décédés
7. Rapport du Président du Comité Central
8. Acceptation des comptes 1970, rapport des vérificateurs de comptes
9. Communications du Trésorier
   a) Budgets 1971 et 1972
   b) Affiliation et cotisations aux Unions Internationales
   c) Démarches du C.C. auprès du D.I. en vue du détachement des Commissions géologique et géotechnique
10. Communications du Secrétaire Central
    a) Informations

b) Commissions en cours de formation:

- Commissions de Géophysique
- Commission d'étude pour l'environnement
- Comité Suisse pour la Science et la Technologie de l'Alimentation -IUFOST
- Société Suisse de Recherches sur la Nutrition
- Comité Suisse de l'IUNS

11. Approbation des nouveaux règlements:

a) Commission de Spéléologie

b) Commission de Géographie

c) Commission de la datation C-14 et la Chronologie Quaternaire

d) Comité Suisse de Chimie

e) Commission d'Océanographie et de Limnogéologie

12. Elections complémentaires

13. Prochaine Assemblée générale - Election du Président Annuel 1972

14. Cotisations 1972

15. Comité pour les grandes conférences annuelles

16. Publication des grandes conférences dans les Actes

17. Unions internationales et affiliation à la SHSN des Commissions responsables

18. Date de la prochaine séance du Sénat

19. Propositions individuelles

---

1. Ouverture de la Séance

Le Président Central, M. A. Lombard, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présents, en particulier aux délégués du Conseil Fédéral, de la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature, de l'Académie Suisse des Sciences Médicales et au Président annuel.

L'ordre du jour est accepté sans modifications.

2. Approbation du procès-verbal 1970 - 65ème Séance du Sénat

Le Secrétaire Central explique qu'à la suite d'un retard d'impression, les procès-verbaux n'ont pas encore pu être envoyés aux membres du Sénat et demande que l'approbation définitive soit renvoyée à l'Assemblée générale à Fribourg. Les membres du Sénat sont priés d'envoyer par écrit leurs remarques éventuelles au Secrétariat central. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Présentation du nouveau Comité Central

Monsieur Lombard présente les membres du nouveau Comité Central:

Président:	A. Lombard
Vice-Président:	V. Aellen
Secrétaire:	Hj. Huggel
Trésorier:	G. de Haller
Assesseurs:	P.-L. Biéler et J. Müller (absent)

4. Constitution du bureau:

Secrétaire: Prof. Hj. Huggel
Scrutateurs: Pater K. Zünd et Dr E. Binder

5. Hommages au Comité Central précédent et au Professeur Huber

Le Président remercie le Comité Central précédent pour tout le dévouement qu'il a montré pendant les six ans de son exercice et rend un hommage tout particulier et posthume à l'ancien Président, le Prof. Huber.

6. Hommages aux membres décédés

L'Assemblée rend également hommage aux membres décédés depuis la dernière séance:

Prof. A. Bianchi, Padoue
Dr P.-A. Chappuis, Toulouse
Dr M. Feurer, St-Gall
Dr F. Heinis, sen., La Chaux-de-Fonds
Dr Elisabeth Henriod-Veyrassat
Prof. F. Lieb, Bâle
P.-A. Mercier, Genève
J. Stocker, Dietikon
Prof. A. Stoll, Arlesheim
Dr A. Tschudi, Glaris
Dr Simone Vautier, Genève
Dr P. Wenger, Genève
Dr W. Von Wyss, Bâle
Prof. H. Ziegler, Berne

7. Rapport du Président du Comité Central

Ce rapport a pour objet d'informer les membres du Sénat des intentions du Comité Central afin de susciter leurs réactions, leurs critiques et leurs suggestions. Ce n'est que par des contacts plus étroits, un dialogue et une information claire que peut se poursuivre l'activité constructive de l'organe responsable du développement de notre Société.

La passation des pouvoirs du Comité de Bâle à celui de Genève a débuté en octobre 1970 déjà pour s'achever à la fin de l'année au cours de 6 séances. Le Secrétariat central a été assuré par Bâle jusqu'à mi-mars 1971, Genève organisant le sien à titre provisoire jusqu'au 1er avril et définitivement à partir de cette date avec le concours de Mlle M. Vogel. Le budget de 1971 a encore été préparé par Bâle, nous faisant bénéficier de son expérience et de sa connaissance des dossiers des Commissions.

Nos remerciements très sincères s'adressent à tous les membres du Comité Central de Bâle pour leur collaboration et leur activité souvent très absorbante. J'y ajoute M. le Directeur Michel sans l'aide duquel la tâche de notre Trésorier ne serait pas supportable. On devine sans peine la somme de temps et d'énergie qui fut nécessaire pendant les six années de gestion pour conduire notre navire. Nul mieux que notre Comité Central ne peut juger de ces charges et du dévouement avec lequel elles ont été menées à bien.

L'organisation actuelle a Genève est au point. Je rappelle que le Secrétariat est au Muséum d'Histoire Naturelle, que la comptabilité centrale est assurée par la Société Fiduciaire Suisse à Bâle et que la trésorerie et la correspondance du trésorier se trouvent également au Muséum d'Histoire Naturelle.

Le Secrétariat Central de la Société sera créé à Berne au cours de l'année qui vient. Le Secrétariat de Genève sera celui du Comité Central pour l'exercice en cours. Un Secrétariat général à Berne est demandé depuis longtemps et de divers côtés pour assurer un contact étroit entre notre Académie et celle des Sciences humaines; une organisation commune est en cours; secrétaire, dactylo et locaux. Le développement en sera progressif, à mesure que s'accroissent nos tâches: édition des actes, relations avec le Département de l'Intérieur et le Fonds National, administration de commissions de la SHSN, conférences internes, contacts internationaux, coordination. Les compétences de ce Secrétariat sont subordonnées au Comité Central suivant un modèle qui fonctionne avec satisfaction au Fonds National.

Le crédit de fonctionnement de ce Secrétariat figure au budget du Comité Central pour 1972 déjà. Ajoutons que les services offerts aux Commissions de la SHSN ne seront pas obligatoires mais seront une forme d'allègement dans leur administration. Ils se développeront progressivement et par étapes, suivant les demandes.

La Conférence des Présidents 1971 a eu lieu le 18 février. C'est le C.C. de Bâle qui l'a organisée pour nous faciliter le travail. Les participants ont accepté à l'unanimité la proposition de notre C.C. de ne pas continuer à la réunir dans les années qui viennent. Il nous est apparu

qu'on pouvait remplacer cette Conférence par des contacts personnels et des circulaires d'information, évitant ainsi de déranger des présidents ou leurs remplaçants et de leur prendre une journée. Cela permettra de réduire les frais de voyage et des doubles informations. Cette conférence n'était d'ailleurs pas prévue dans nos statuts.

Le Comité Central de Genève a commencé à réaliser ses intentions en prenant des contacts directs ou par correspondance avec les Commissions et les Sociétés intéressées. Les résultats sont positifs. Les mises au point concernent surtout les budgets.

La requête de la SHSN au Département de l'Intérieur concernant la reconnaissance de sa fonction d'Académie a été l'oeuvre du C.C. de Bâle. Celui de Genève en a pris connaissance. M. le Conseiller national Reverdin a posé une "Petite Question" au Conseiller fédéral Tschudi afin de connaître la position du Conseil fédéral à son sujet. Le Président du Département de l'intérieur a relevé, dans sa réponse, que la réalisation de cette requête était en bonne voie mais qu'elle dépendait d'une réorganisation interne de la SHSN dans le sens d'une meilleure coordination et d'une modernisation de ses structures. Il faut comprendre dans les mesures les plus urgentes le Secrétariat central à Berne et la réorganisation des Commissions ayant trait aux Sciences de la Terre. Conscient de ces remarques, le C.C. a revu les questions posées par cette réorganisation. Il est arrivé à la conclusion qu'elles demandaient du temps à réaliser et que la requête globale, y compris son plan quinquennal de budgets, devait être retardée quelque peu avant d'être présentée au Département avec des chances d'être acceptée.

C'est pourquoi il a commencé à organiser le Secrétariat de Berne, les relations avec la SSSH et le statut des géocommissions. En fait il suit exactement les termes de la dite requête, mais point par point et avec un rythme plus lent que prévu.

La partie budgétaire prévue par la requête est lourde de conséquences. On disposerait d'une somme globale portant sur 4 ou 5 ans. Il faudrait prévoir, pendant ce temps, des crédits pour de nouvelles commissions, de nouvelles cotisations pour des comités internationaux, des publications d'intérêt national, des crédits de recherches dans le même sens, un secrétariat et des déplacements. Les éléments de cette prévision sont extrêmement difficiles à chiffrer et encore plus à faire accepter par la Confédération.

Or l'expérience acquise par le C.C. pendant ses 5 premiers mois d'activité montre que la politique fédérale (pas l'officielle, mais la réelle, celle de l'Administration) est extrêmement réticente à tout accroissement de dépenses. Quelle réponse recevrait-on à des demandes "en blanc", pour des postes qui n'existent pas encore ou pour des dépenses non justifiées mais prévisibles dans ce

plan?

On peut admettre pour l'instant que le problème n'est pas mûr ni d'un côté, ni de l'autre. Par conséquent, le régime annuel actuel sera prolongé; il est plus souple que le nouveau malgré ses inconvénients dont le principal est le trop faible accroissement annuel du crédit. 10 % par an sont absorbés pour plus de la moitié par l'augmentation du prix de la vie. Le reste disponible est évidemment insuffisant. J'ai traité cette requête d'illusion et le terme définit bien l'espoir qu'a fait naître le budget progressif proposé par le C.C. de Bâle. Espoir immédiatement dissipé par le Département de l'Intérieur qui n'a pas admis la progression proposée et a laissé le C.C. de Genève devant une amère situation à liquider pour 1971 et de pauvres perspectives pour les années à venir.

Une demande de crédit exceptionnel, supplémentaire et unique pour 1971 m'a paru la seule mesure propre à limiter les réductions. Le C.C. s'est déclaré d'accord de chiffrer le montant des sommes déclarées urgentes et nécessaires par quelques Commissions. La réponse de principe est positive de la part du D.I. mais il est probable que l'on ne nous accordera qu'une faible partie de ce qui nous manque. Vous comprendrez désormais pourquoi je fais une différence entre la politique officielle et celle de l'Administration. Cette politique officielle promet de l'aide au développement culturel du pays, accorde 400 millions au tiers monde, boucle ses comptes avec 210 millions de bénéfice alors que notre Société se voit discuter pour quelque Fr 100.000.--.

Le C.C. est conscient de tout cela et se propose d'entreprendre des démarches dont il vous informera dans la suite. A la date du début de juin, nous sommes toujours sans réponse définitive.

Des directives pour l'établissement des budgets seront adressées aux Commissions et Sociétés spécialisées. Cette mesure est nécessaire car certaines dépenses ne cadrent pas avec les statuts et le rôle et la place de la SHSN au service du Pays. Rappelons que ce rôle est celui d'une académie et pas celui d'un fonds de recherches. Des malentendus fréquents sont nés de la confusion des deux buts, car des commissions SHSN ont à leur budget des sommes qui ne relèvent pas de recherches sur le plan national mais bien de recherches à caractère unique et limité. Le rôle de la SHSN consiste en

- Tâches à l'échelle du pays: recherche, enquêtes, publications périodiques et durables.
- Réunions, rencontres et coordination de l'activité scientifique en Suisse, évitant la dispersion des organisations parallèles.
- Représentation à l'étranger, échanges.
- Contacts avec les Autorités fédérales et rôle de centre responsable de la coordination des sciences et de leurs

activités.

Ainsi définie, l'activité de la SHSN est différente de celle du Fonds National qui lui, subsidie la recherche individuelle, sur des sujets libres mais bien délimités et pendant un temps également limité.

Le Comité Central tiendra compte de ces principes lorsqu' il faudra effectuer des réductions de budgets et libérer des crédits pour assurer des demandes d'ordre national. Il en prévient le Sénat. Il se propose également de revoir l'attitude prise jusqu'ici envers les demandes concernant l'enseignement.

Ces divers problèmes ont fait l'objet d'échanges de vues avec la Division de la Science et de la Recherche du Département de l'Intérieur. Je rends hommage à son Directeur et à ceux qui l'entourent et les remercie d'avoir compris notre situation et d'avoir engagé le dialogue très ouvertement. Nous comprenons que les demandes que nous adressons ne peuvent être acceptées par ces instances seules, ni même par le seul Département de l'Intérieur. Elles sont une partie du budget fédéral et dépendent d'autres Départements.

A maintes reprises, il est apparu que c'est au pouvoir politique, à nos représentants et au Parlement qu'appartenait la décision d'accroître nos ressources. Le Comité Central se propose de réagir contre le désintérêt des Autorités législatives à notre égard. Le fait que pas une d'entr'elles n'est représentée à notre séance est frappant et significatif.

J'en arrive aux conclusions de ce rapport et m'adresse à vous, Messieurs les Sénateurs, sur lesquels repose finalement la direction de notre Société à l'échelle des Commissions, de leurs activités et de leur développement. Sans votre coopération, le Comité Central serait faible, surtout en face des Autorités fédérales et de leur contrôle financier incessant. Notre propre autorité sera d'autant plus affermie que nos affaires internes seront bien comprises et bien gérées avec votre appui.

Pour terminer, je remercie le Comité Central qui m'entoure pour l'activité très grande qu'il déploie dans le meilleur esprit de collaboration.

Discussion:

Demande de crédit exceptionnel

M. Hochstrasser prend la parole et exprime son regret pour la restriction des crédits 1971. Il informe l'assemblée que la réponse de la Confédération concernant la demande de crédit supplémentaire sera favorable mais souligne que la totalité de la somme demandée ne pourra probablement pas être accordée.

Directives pour l'établissement des budgets

M. Zoller, délégué de la Commission de Phytogéographie, explique les raisons pour lesquelles le crédit accordé par le C.C. est trop faible ce qui l'oblige à demander un crédit au Fonds National, par exemple pour la "Kartierung der Schweizer Flora". Lorsqu'il s'agit de travaux d'une durée limitée, les commissions rencontrent passablement de difficultés en ce qui concerne l'engagement de personnel.

L'étude des glaciers et des problèmes climatiques, tout comme les recherches sur les marais sont des tâches de caractère national, à considérer comme des travaux de routine. Les commissions responsables perdent souvent beaucoup d'information à cause de travaux d'asséchement, construction de routes etc. qui ne peuvent être étudiés en temps voulu.

Deux solutions se présentent: expliquer le caractère imprévisible et urgent de ces travaux au Fonds National ou demander ces subventions à la SHSN.

Le Président répond que le C.C. veillera à trouver une solution aux problèmes posés par les travaux urgents mentionnés. Quant aux publications, il informe l'assemblée que cette question est déjà à l'étude. En ce qui concerne le système de subvention, le Président souligne qu'il est indispensable de séparer ce qui est Fonds National de ce qui est SHSN.

Le rapport du Président Central est approuvé à l'unanimité. M. Lombard remercie l'assemblée de cette preuve de confiance.

8. Acceptation des comptes 1970, rapport des vérificateurs de comptes

Après avoir rendu hommage au travail du Prof. Habicht et de M. le Directeur Michel, le Trésorier demande au Sénat si celui-ci veut accepter les comptes malgré le fait qu'il ne les ait eu sous les yeux qu'à la séance même, à cause du retard de parution des Actes.

M. Habicht remercie M. Michel ainsi que l'industrie bâloise de l'aide qu'ils lui ont apportée.

A l'unanimité, le Sénat approuve alors les comptes de 1970.

9. Communications du Trésorier

a) Budgets 1971 et 1972

Budgets de l'Administration centrale 1971

Le Trésorier demande au Sénat de pouvoir disposer du Fonds Hélène et Cécile Rübel pour couvrir les frais extraordinaires du secrétariat dus au changement de

lieu du Comité Central.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Subventions fédérales 1971

Le Comité Central a demandé Fr 1.325.250.--.
Fr 1.000.000.-- ont été accordés par la Confédération. Cette réduction du budget a nécessité de graves coupures dans les subventions accordées aux Commissions et aux Sociétés. La décision du Comité Central a été communiquée aux intéressés lors de la séance des Présidents du 18 février 1971 à Berne.
Cependant, à la suite de la déclaration de M. Hochstrasser, nous pouvons envisager d'accorder des suppléments de crédit dans les cas où cela s'avérera particulièrement urgent. La répartition du budget 1971 est alors acceptée par le Sénat à l'unanimité.

Administration centrale 1972

Un budget équilibré, Fr 124.700.-- aux recettes et aux dépenses, est proposé par le Comité Central. Fr 60.000.-- seront prélevés sur les subventions fédérales, le reste provenant des revenus de la Société. Dans ce budget est prévu le financement au moins partiel du futur secrétariat central de Berne.

Ce budget est approuvé par le Sénat sans opposition.

Subventions fédérales 1972

Le Comité Central présentera à la Confédération une demande de crédit en augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente, soit Fr 1.250.100.--. De ce fait, il a été amené à opérer certaines réductions sur les demandes qui lui sont parvenues et qui totalisaient Fr 1.600.000.--. Ces réductions ont déjà été communiquées aux intéressés. L'intention du C.C. est d'éviter, dans la mesure du possible, un refus du Département de l'Intérieur et par conséquent de nouvelles coupures au début de l'année prochaine.

Le budget proposé est alors mis en discussion.

M. Steinlin - Commission d'Astronomie et d'Astrophysique

L'astronomie suisse ne peut même pas couvrir les besoins des disciplines essentielles. Les deux derniers cours organisés avec l'aide des conférenciers étrangers ont eu un grand succès. La totalité des chercheurs suisses spécialisés y ont assisté. M. Steinlin demande des assurances plus fermes pour la continuation de ces cours. Les Universités ont refusé de participer aux frais d'organisation et les industries ne montrent pas beaucoup d'intérêt pour l'astronomie. Le Fonds National limite sa participation à Fr 6.000.--. L'autre moitié (Fr 6.000.-)

est demandée à la SHSN. Il s'agit d'un renforcement et d'une amélioration de la recherche astronomique et astrophysique plutôt que d'un enseignement pur. Par conséquent, M. Steinlin demande la réintroduction de ce poste.

M. de Haller répond que la SHSN ne peut subventionner l'enseignement. Il admet que l'on peut considérer le genre d'instruction prévu ici comme une recherche élargie. La demande sera réexaminée par le C.C.

M. Hochstrasser rappelle le problème de la répartition des charges de la SHSN et du Fonds National. Les demandes s'adressant à des multiples sources sont difficiles à apprécier par la Confédération. Une demande refusée par une instance ne devrait pas être automatiquement adressée à l'autre, chacune ayant son champ de responsabilité.

M. Kellenberger demande au C.C. d'entreprendre, entre les différentes instances scientifiques supérieures du pays, une action de coordination dans ce domaine. La SHSN remplira ainsi son rôle d'académie.

M. Zoller - Geobotanische Landesaufnahme

Depuis 10 ans, le budget de publications se trouve chaque année réduit malgré une augmentation du nombre des publications. La Commission ne peut continuer avec un budget aussi restreint ou alors doit abandonner la "Landesaufnahme".
M. Weibel se rallie à l'opinion de M. Zoller. Il ne comprend pas la forte réduction infligée à ce crédit.

M. M. de Quervain - Commission hydrologique

Par cette nouvelle réduction du budget, les travaux seront restreints et il est pour ainsi dire impossible de continuer à assumer les nouvelles responsabités, par exemple l'environnement. Il demande pourquoi le C.C. ne transmet pas les demandes de crédit telles quelles et sans les couper à la Confédération.

M. Lombard comprend cette question, mais explique que nous nous heurtons à une augmentation du budget qui n'est pas proportionnelle à l'accroissement des subventions fédérales. Par ailleurs, les sociétés et commissions nouvellement créées nous adressent des demandes imprévisibles.

M. Habicht s'étonne de ce procédé de coupures anticipées.

M. Hochstrasser soutient le C.C. et dit qu'une augmentation du budget à Fr 1,6 mio. n'est pas possible vu que la SHSN n'est pas la seule à demander des crédits. Il n'y a pas de raison de prévoir un arrêt de la progression mais dans cette perspective, la Confédération est obligée de procéder par étapes annuelles.

L'avantage du système du C.C. actuel est évident: il permet aux sociétés et commissions de connaître déjà approximativement les restrictions avant l'attribution des crédits par la Confédération, qui a lieu relativement tard dans l'année et de ce fait, une meilleure adaptation leur est possible. Il mentionne que l'ancien système des demandes complètes n'a jamais réussi à convaincre la Confédération.

M. Lombard affirme que le souci du C.C. est de faire consigner et accepter cette augmentation de 25 % par la Confédération. C'est la seule solution qui peut être entrevue. Un accroissement supérieur se heurterait à un refus et à des réductions encore plus massives dans les budgets des Commissions et du C.C.

M. M. de Quervain explique que les commissions se doivent de réagir quand on leur impose des restrictions budgétaires.

M. Lombard souligne justement l'intention du C.C. de discuter les budgets avec les Commissions et Sociétés avant leur présentation au Département de l'Intérieur. Les restrictions viennent des crédits insuffisants de la Confédération, ce que devraient comprendre les Commissions.

La demande de subside pour 1972, proposée par le C.C., est acceptée à l'unanimité par le Sénat.

9. c) Démarches en vue de l'aménagement d'un service géologique par le D.I.

M. Lombard informe le Sénat que le C.C., en accord avec les Commissions géologique et géotechnique, est en pourparlers avec le Département de l'Intérieur pour une séparation de certaines tâches du programme scientifique de ces Commissions. Leurs budgets deviennent trop lourds pour la SHSN. Il est envisagé de créer d'une part un service géologique suisse sous la direction du Département de l'Intérieur et d'autre part d'organiser un nouvel organisme directeur composé de représentants des Commissions SHSN et de délégués des Départements intéressés. Aucune décision n'est encore prise. Le projet est en préparation. M. Nabholz ajoute que cette séparation est une partie de la requête de 1969 acceptée par le Sénat. Elle est prévue en accord avec les deux géocommissions. Il confirme les soucis budgétaires du C.C. et remercie le Président et le C.C. de l'avoir aidé à poursuivre ce projet.

10. Communications du Secrétaire Central

a) Informations

Secrétariat

Le C.C. a maintenant concentré toute la correspondance

adressée aux membres du C.C. au secrétariat qui assure le travail en permanence de 9 h. 00 à 18 h. 00 avec une interruption d'une heure à midi.
M. Huggel communique le numéro de téléphone qui est le 022/35 91 30.

Règlements

En ce qui concerne le travail des commissions, le C.C. envisage de soumettre au Sénat en 1972 une modification des statuts de la SHSN stipulant que chaque commission doit avoir tenu au moins une séance plénière par an. Il est suggéré qu'un délégué du C.C. y soit convoqué.

Membres de la SHSN

Il est souligné que les membres des Commissions doivent être membres individuels de la SHSN (Art. 37, al. 1, page 11 des statuts) et qu'au courant de 1971, nous nous permettrons d'envoyer un formulaire d'adhésion à tous ceux qui ne le sont pas encore.

Réunion du Sénat

Le secrétariat prie instamment tous les membres du Sénat d'annoncer à leur président la prochaine date de réunion du Sénat qui est le 13 mai 1972, pour éviter qu'une société ou commission ne se réunisse à la même date comme cela a été le cas cette année pour l'USSBE.

Rapports annuels

Le C.C. veillera, l'année prochaine, à ce que le délai pour la soumission des rapports soit fixé au 28 février pour éviter des retards dans l'impression des Actes.

b) Commissions en cours de formation:

Commission de Géophysique

Cette Commission est créée en accord avec les commissions de Géologie, Géotechnique et Géodésie qui envoient un représentant à cette Commission. Le but est essentiellement de coordonner et d'animer les recherches de géophysique en Suisse et à l'étranger, particulièrement en sismologie.

Commission d'étude pour l'environnement

M. Huggel donne la parole à M. Baer qui fait rapport sur la situation et qui conclut en proposant de ne pas créer cette commission (M. Baer soumet un rapport écrit qui peut être demandé au Secrétariat Central).

M. Lombard déplore cette proposition. Il pense au contraire que nous devrions avoir une commission pour l'environnement pour répondre à notre tâche qui est de coordonner les travaux en cours. Elle serait l'organisme représentatif de la SHSN auprès des institutions prévues. Il est évident que les Services fédéraux doi-

vent s'occuper de recherches appliquées, mais les recherches sur le plan fondamental sont notre responsabilité et nous devons garder le contact entre nos organisations intéressées.

M. Baer mentionne qu'il n'est pas question d'un double emploi. La part des sciences naturelles et de la Biologie dans les recherches sur l'environnement est très faible, mais celle de l'EPF à Zurich est grande sans oublier le côté médical, comme la médecine sociale etc. Il propose de déléguer les présidents des commissions qui s'occupent de ces problèmes sans pour autant créer une nouvelle commission. M. Baer ne voit pas d'intérêt à créer un organe purement administratif.

M. Lombard dit que les avantages de la Commission apparaissent justement dans la réunion de présidents ou de membres des commissions intéressées. Nous sommes décidés à appuyer les commissions actives mais à supprimer celles qui n'ont pas assez travaillé. Nous créerons cette commission quitte à la supprimer si au bout de 2 ans nous la jugeons inutile. Si nous ne "prenons pas le bateau" maintenant, une certaine part des problèmes qui sont du ressort de la SHSN nous échappera.

Vote préliminaire sur l'utilité d'une Commission de l'environnement:

NON: 2
OUI: 50 % - reste abstentions.

L'étude est remise au C.C. La création de cette commission sera éventuellement présentée à l'assemblée générale pour ne pas la retarder d'une année. M. Biéler s'en chargera.

M. Cherbuliez propose un "intergroupe de l'environnement", constitué des présidents des commissions existantes qui agiraient sous la présidence d'un des membres du C.C. tout en continuant l'étude du problème à savoir si une création d'une commission se justifie ou si le système "intergroupe" est suffisant.

M. Lombard prend note de cette très intéressante proposition.

Comité Suisse pour la Science et la Technologie de l'Alimentation - IUFOST

Société Suisse pour les Recherches sur la Nutrition

Comité Suisse pour l'IUNS

Leur affiliation à la SHSN sera proposée à l'Assemblée générale de Fribourg et soumise au Sénat en 1972 pour confirmation définitive. Toutefois, ces Comités pourront commencer à travailler tout de suite.

Le C.C. fera une demande au Département de l'Intérieur pour l'adhésion de la Suisse à l'IUNS.

11. Approbation des nouveaux règlements

a) Commission de Spéléologie

Ce règlement est accepté après la suppression du paragraphe 6.

b) Commission de Géographie

Par un malentendu, le règlement présenté pour approbation au Sénat n'est pas la forme définitive. Il est décidé de soumettre le règlement définitif au Sénat lors de sa séance de 1972.

c) Commission pour la datation C-14 et la Chronologie Quaternaire

Le règlement est accepté à l'unanimité.

d) Modifications du règlement du Comité Suisse de Chimie

La nouvelle rédaction est acceptée.

e) Commission d'Océanographie et de Limnogéologie

Le règlement est confirmé dans sa forme actuelle.

12. Elections complémentaires

L'assemblée procède aux élections complémentaires et propose le changement du titre de ce point qui se lira dorénavant: "Elections complémentaires et approbations".

Commission de Biologie moléculaire

Prof. H. Ursprung, Zurich
Prof. W. Arber, Berkeley (dès le 1.10.71 Bâle)

Commission pour la Datation C-14 et Chronologie Quaternaire

Président: Prof. H. Oeschger, Berne

Commission Euler

Prof. J. de Siebenthal, Lausanne

Commission de Recherche pour le Fonds National

Dr Bernauer

Commission Géologique Suisse

Prof. R. Trümpy, Zurich

Commission de Géotechnique

Prof. M. Vuagnat, Genève
Prof. W. Nabholz, Berne
Dr F. Hofmann, PD, Schaffhouse

Commission des Glaciers

Prof. F. Müller, Zurich

Commission d'Hydrologie

Dr. H. Keller, Birmensdorf
Prof. D. Vischer, Zurich

Commission pour la Station Scientifique du Jungfraujoch

Prof. H. Debrunner, Berne

Commission des Mémoires

Président: Prof. H. Nüesch, Bâle
Prof. T. Hügi, Berne
Prof. P. Villaret, Lausanne

Commission d'Etudes scientifiques au Parc National

Prof. H. Leibundgut, Zurich
Prof. E.A. Thomas, Zurich
Dr W. Sauter, Zurich

Commission Suisse d'Océanographie et de Limnogéologie

Président: Prof. P. Tardent, Zurich
Délégués auprès du CIESM: Mme K. Mangold-Wirz, Banyuls-sur-Mer
Prof. A. Gansser, Zurich

Commission de Spéléologie

M. R. Gigon, La Chaux-de-Fonds

Société Suisse de Chimie

Délégué au Sénat: Prof. P. Schindler, Berne
Suppléant du Délégué: Prof. E. Cherbuliez, Genève

Société Suisse d'Entomologie

Président: Dr W. Meier, Zurich

Société Suisse de Génétique

Délégué au Sénat: Prof. H. Ulrich, Zurich
Suppléant du Délégué: Prof. W. Schmid, Zurich

Société Suisse de Géographie

Délégué au Sénat: Dr E. Bugmann

Société Suisse de Paléontologie

Président: Prof. A. Hottinger, Bâle

Société Suisse de Physiologie végétale

Président: Prof. K. Erismann, Berne

Société Suisse de Physique

Président: Prof. E. Heer, Genève

Société Suisse de Zoologie

Président: Prof. H. Burla, Zurich

Société argovienne des Sciences naturelles

Président et Délégué au Sénat: H. Moor, Rombach
Suppléant du Délégué: A. Mastrocola, Aarau

Société Lucernoise des Sciences naturelles

Président: Dr J. Wicki, Lucerne

13. Prochaine Assemblée générale - Election du Président Annuel 1972

M. Faller donne lecture du programme de la prochaine Assemblée annuelle qui aura lieu les 8, 9 et 10 octobre 1971 à Fribourg.

M. Lombard le remercie de l'excellente préparation et exprime la joie de nos membres d'aller à Fribourg.

M. Aregger de Lucerne est élu Président Annuel pour 1972. Au nom de la Société Lucernoise des Sciences Naturelles et en son nom, il souhaite d'ores et déjà la bienvenue à tous ceux qui viendront à Lucerne les 13, 14 et 15 octobre 1972.

14. Cotisations 1972

Le Sénat décide de ne pas modifier les cotisations.

15. Comité pour les grandes conférences annuelles

M. Lombard informe l'assemblée que la fonction de président de ce comité sera assuméepar le Prof. Schwyzer qui néanmoins refuse le titre de président pour des raisons personnelles.

16. Publication des grandes conférences dans les Actes

M. Lombard précise que le C.C. adoptera une attitude ouverte, surtout pour les invités. Il pourra limiter le nombre des pages dans les Actes. Il examinera chaque cas pour lui-même. Aucun engagement préalable ni aucune promesse anticipée ne seront acceptés d'office.

17. Unions internationales et affiliation des commissions responsables à la SHSN

M. Lombard rappelle que chaque Comité ou Société doit être affiliée à la SHSN.

M. Cherbuliez intervient pour rappeler qu'il avait demandé l'affiliation de la Suisse à la CODATA et expose les buts de cette Société. La Suisse est un des rares pays non représentés. La SHSN en tant qu'Académie des Sciences est l'organe indiqué pour une représentation dans cette organisation. La cotisation annuelle s'élève à $ 300.--. M. Cherbuliez demande le préavis de l'assemblée ou un vote.

M. Lombard souligne qu'il est nécessaire d'avoir un comité pour représenter la Suisse au sein du CODATA. Le C.C. étudiera ce problème et y reviendra à Fribourg.

18. Prochaine Séance du Sénat

M. Lombard confirme la date de la prochaine Séance du Sénat, soit le 13 mai 1972, déjà indiquée par le Secrétaire.

19. Propositions individuelles

M. Baer a reçu l'avant-projet de la nouvelle rédaction des art. 27 et 27 bis de la Constitution fédérale (articles sur l'enseignement et la recherche) et s'étonne que la SHSN ne figure pas sur la liste des autorités et organisations consultées.

M. Hochstrasser répond que les sociétés scientifiques seront également invitées et qu'il s'agit là d'un oubli.

La séance est levée à 13 h. 15 avec l'invitation à participer au déjeuner en commun à l'Hôtel Schweizerhof.